

Syndicat Départemental EAU47

Procès-verbal du Comité Syndical du 26 mars 2024

L'an deux-mille-vingt-quatre, le vingt-six mars à neuf heures trente, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes « Josiane Mascarin » au Temple sur Lot sous la présidence de Madame Geneviève LE LANNIC.

Date de convocation : 19/03/2024

Nombre de délégués en exercice : 285

Nombre de membres présents : 145

Étaient présents :

Présidente : Madame Geneviève LE LANNIC.

Vice-présidents territoriaux :

Mesdames, Messieurs :

- Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente (La Sauvetat sur Lède)
- Jean-Pierre VICINI, 2^{ème} Vice-Président (Thouars sur Garonne)
- Julie CASTILLO, 3^{ème} Vice-Présidente (Casteljaloux)
- Jean-Pierre MOULY, 5^{ème} Vice-Président (Fumel) (2 voix – Fumel et SI La Lémance)
- Pierre SICAUD, 6^{ème} Vice-Président (Castillonnès)
- Pierre IMBERT, 7^{ème} Vice-Président (Caumont sur Garonne)
- Christine SATTA, 8^{ème} Vice-Présidente (La Croix Blanche)

Délégués titulaires ou suppléants :

Mesdames et Messieurs : Chantal TEYSSIER (Agnac), Christophe MÊLON (Aiguillon), Bernadette NICOMÈDE SNOECK (Allez et Cazeneuve), Lionel LABARTHE (Andiran), Pierre ALLEMAND (Anthé), Franck BERNARD (Auradou), Claude REIGNE (Beaugas), Bernard ESCOLL (Beaupuy), Yves SABOURIN (Beauziac), Pascal MOURGUES (Bias), Jacques DUBICKI (2 voix – Blanquefort sur Briolance et SI La Lémance), Bruno SAPHY (Boudy de Beauregard), José RAMOS LOPEZ (Bourgougnague), Jean-Pierre ALBERGUCCI (Bourran), François THOLLON-POMMEROL (Boussès), Martin LAVOYER (Brugnac), Jean-Louis MOLINIÉ (Buzet sur Baïse), Nicole GÉRION (Cahuzac), Véronique PITTON (Casseneuil), Alain BAYSSIE (Cassignas), Line LALaurie (Castelmoron sur Lot), Philippe HUVELLE (Castelnaud de Gratecambe), Jean-Pierre ARONDEL (Cazideroque), Jean-Pierre CAUSERO (Clermont-Dessous), Christian LAPORTE (Condezaygues), Bernard LAVERGNE (Courbiac), Chantal GILLES (Dausse), Julien ERNOUT (Doudrac), Michel DOUSSINE (Douzains), Alain DELANNE (Duras), Jean-Jacques CAPDEVILLA (Escassefort), Patrick DAUBISSE (Esclottes), Serge LARROCHE (Espiens), Gilbert

DUFOURG (Fauillet), Brigitte CERVERA (Fieux), Jean-Louis LE MANACH (Frespech), Georges LEBON (Galapian), Jean-Louis MARCHI (Gontaud de Nogaret), Jean-Pierre PEROLARI (Granges sur Lot), Nadine ZANARDO (Grateloup Saint Gayrand), Guy VICTOR (Hautefage La Tour), Marc BIRAU (Labretonie), Francis FOURNIÉ (Lacépède), Françoise NOVAK (Lachapelle), Jean-Marc CHATRAS (Lafitte sur Lot), Alain BOUCHERON (Lalandusse), Jacques ECHEVERRIA (Lannes), Bernard BITTNER (Laparade), Jean-François GUILLOT (Laperche), Jean-Pierre VIGUIER (Laugnac), Jean MARBOUTIN (Lavergne), Jacques TOURNADE (Le Laussou), Bruno LAZZARINI (Le Lédat), Michel MAURIES (Le Temple sur Lot), Christian PAGNOT (Lévignac de Guyenne), Alain LARQUEY (Longueville), Alain PASCAL (Marmande), Françoise JORREY (Mauvezin sur Gupie), François BOUYOU (Mazières Naresse), Jean-Noël VACQUÉ (Miramont de Guyenne), Claudie CADDoux (Monbahus), Éric MARCUZZO (Monbalen), Christian VIDAL (Monclar d'Agenais), Denis DELFOUR (Moncrabeau), Henri CORBEL (Monflanquin), Michel PAGES (Monségur), Michèle LAFOZ (Monsempron Libos), Stéphane MARTIN (Montauriol), William BALDI (Montesquieu), Henri DE COLOMBEL (Montgaillard), René ARCHAMBEAU (Montignac de Lauzun), Joël COURBIER (Montignac Toupinerie), Pascal DANDY (Monviel), Jean-Claude BLOUET (Moustier), Hugues DAVID et Thierry BOZZELLI (Nérac), Maurice PIERRE (Nicole), Jean-Noël GALINOU (Pailloles), Manoël VAN CAUTER (Parranquet), Jean-Marc SCHMITZ et Gérard MULLER (Penne d'Agenais), Jean-Jacques TRICHEREAU (Peyrière), Isabelle TEULIÈRE (Pindères), Jean-Pierre SAGNETTE (Pinel Hauterive), Aldo RUGGERI (Prayssas), Christiane LAFAYE-LAMBERT et Cécile DURGUEIL (Pujols), Pierre CAMANI (Puymiclan), Christian PENOT (Puysserampion), Thierry TRIAYRE (RAYET), Daniel TEULLET (Razimet), Alain VERGNIAUD (Rives), Christine DELMAS (Saint Antoine de Ficalba), Jean-Michel MESSI (Saint Aubin), Nadine LE JEUNE (Saint Barthélémy d'Agenais), Jean-Luc PERRY (Saint Eutrope de Born), Jeanine MARSAT (Saint Front sur Lémance), Denis MORVAN (Saint Géraud), Jean-Jacques FOULOU METGE (Saint Jean de Duras), Stéphanie GHILARDI (Saint Laurent), Jean-Michel HUET (Saint Léon), Pierre ZARA (Saint Martin de Villeréal), Marie-Christine BICHE (Saint Maurice de Lestapel), Jean-Michel POIGNANT (Saint Pardoux du Breuil), Pierre JEANNEAU (Saint Pastour), Michel SABATHIER (Saint Pé Saint Simon), Michel JAY (Saint Pierre sur Dropt), Jean-Louis BONETTI (Saint Quentin du Dropt), Martine MASSOU (Saint Salvy), Marie-Thérèse MEROT (Saint Sardos), Yann BIHOUEE (Saint Sylvestre sur Lot), Jean-Marc CHAUMANDE (Saint Vite), Didier RESSIOT (Sainte Bazeille), Philippe SALAND (Sainte Livrade sur Lot), Gérard BOUSQUET (Sainte Marthe), Janick CAZETTE (Salles), Françoise RIVETTA (Sauméjan), Christiane LARTIGUE (Ségalas), Daniel RENTENIER (Sembas), Guillaume GUÉRIN (Sérignac Péboudou), Jean Alain BOUTELIER (Seyches), Patrick TONIN (Sos), Lionel SIMEON (Soumensac), Yves DURRAMPS (Taillebourg), Charles GUFFROY (Tombeboeuf), Mathieu PELERIN (Tonneins), Didier BALSAC (Tournon d'Agenais), Dominique COLOMBINI (Tourtrès), Jean-Pierre LOPEZ (Trentels), Michel CRÉHEN (Valeilles), Francis PINASSEAU (Verteuil d'Agenais), Denis BERTRAND (Villefranche du Queyran), Gérard RÉGNIER et Jean-Éric ROSIER (Villeneuve sur Lot) et Alain DALLA MARIA (Villeteau).

Étaient également présents (sans pouvoir de vote) :

Mesdames et Messieurs : Jean-Claude VIGNAU (suppléant à Castelmoron sur Lot), Dominique ORLIAC (suppléant à Clermont Dessous), Joël SOULAGE (adjoint au Maire de Galapian), Valérie MARTINEZ (suppléante à Lachapelle), Hélène DA ROS (suppléante à Puymiclan).

Étaient absents ou excusés :

Mesdames et Messieurs : Nadège BISSIÈRES (Agmé), Christian GIRARDI (Aiguillon), Didier CARRÈGUES (Allemands du Dropt), Jean-Marie PONS (Allons), Christian LAFOUGÈRE (Ambrus), Jeanne CHEVALIER (Anzex), Françoise MARBOTTE (Armillac), Jannick ORJUBIN (Auriac sur Dropt), Denis GUILLOU (Baleyssagues), Valérie TONIN (Barbaste), Marielle BREUIL (Bazens), Damien LELAURAIN (Bias), Alain LERDU (Birac sur Trec), Jean-Marie QUEYREL (Bourlens), Jean-Claude VALADIER (Bournel), Alain LORENZELLI (Bruch), Serge LAGOURGUE (Calignac), Patrick YAOUANC (Calonges), Jean-Claude RAPHALEN (Cambes), Bernard GIROU (Cancon), Véronique PITTON (Casseneuil), Pascal DOUCET (Casteljaloux), Didier RIVIÈRE (Castella), Jacques MORISE (Castelnau sur Gupie), Marie-Françoise CARLES (Caubeyres), Éric DELMOTTE (Caubon Saint Sauveur), Claudine PINOTEAU (Cavarc), Gérard DELCOUSTAL et Jean-Jacques LEUGE (Clairac), Rémi MOREAU (Coulx), Nicolas JANAILLAC (Cours), Didier CAYSSILLE (Cuzorn), Stéphane ROSSATO (Damazan), Béatrice GABRIELLE (Dévillac), Gilles GROSJEAN (Dolmayrac), Léo SUAREZ (Durance), Martial DESCHAMPS (Fargues sur Ourbise),

Maryline DE PARSCAU (Fauguerolles), Sophie MARTIN (Ferrensac), Nicolas RAVEL (Feugarolles), Jean-Luc DELRIEU (Fongrave sur Lot), William MIALLET (Fourques sur Garonne), Paulette LABORDE (Francescas), Mireille PROVENT (Frégimont), Maxime ALBASI (Fumel), Bruno GUEDES PIRES (Gavaudun), Éric JEAN (Grézet Cavagnan), Pascal ANDRIEUX (Hautesvignes), Chrystel COLMAGRO (Houeillès), Daniel LATASTE (La Réunion), Jean-Robert GAROSTE (La Sauvetat du Dropt), Nicole BERNADET (Labastide Castel Amouroux), Gérard COURATIN (Lacapelle Biron), Jean-Paul DESTIEU (Lacaussade), Adrien BEAUDOIN (Lagarrigue), Jacques VERDELET (Lagruère), David DUSSEVAL (Lagupie), Pascal BOUTAN (Lamontjoie), Philippe CHIBOUT (Laroque Timbaut), Serge PERES (Lasserre), Habib HANANA (Lauzun), Christelle PRUVOST et Sébastien CRUSSIÈRE (Lavardac), Pierre RÉAU (Le Fréchou), Benoît NUNES (Le Mas d'Agenais), Marie-France VILLES (Le Nomdieu), Jean-Louis LALAUDE (Le Saumont), Bernard GARIN (Leyritz Moncassin), Alain BUGGIN (Loubès Bernac), Isabelle LABONNE (Lougratte), Sébastien CHAUDAGNE (Lusignan Petit), Arnaud PILON (Madaillan), Muriel FIGUEIRA (Marmande), Reyne VEYSSIÈRE (Masquières), Bernard BARRIÈRES (Massels), Philippe AMBROISE (Massoulès), Pierre DUCOMET (Mézin), Luc SAUVE (Miramont de Guyenne), Francis MALISANI (Moncaut), Patrick FERRÉ (Monflanquin), André MESSINES (Monheurt), Jérôme BONNE (Montagnac sur Auvignon), Pascal PAVARD (Montagnac sur Lède), Jean-Michel BOSCH (Montastruc), Laurent AUROUX (Montaut), Marie-Yvonne CONGÉ (Montayral), Patrick CARRÈGUES (Montpezat d'Agenais), Jean-Pierre DERC (Montpouillan), Yoann KEMPEN (Moulinet), Serge CADIOT (Pardaillan), Marcel CALMETTE (Paulhiac), Jean-Pierre SUAREZ (Pompiey), Jean-Pierre ADAM (Pompogne), Thierry BROUILLARD (Port Sainte Marie), Joël CHRÉTIEN (Poudenas), Jean-Michel LAFFARGUE (Puch d'Agenais), Alain LALANNE (Réaup Lisse), Jean-Pierre VILLENEUVE (Roquecor), Éric TRELLU (Roumagne), Bernard REGNARD (Saint Amas du Pech), Jean-Pierre CADRET (Saint Astier), Michel COUZIGOU (Saint Avit), Benjamin BONIFAY (Saint Beauzeil), Pascal GALOPIN (Saint Colomb de Lauzun), Bruno RIGAUT (Saint Étienne de Fougères), Sophie FRÉJAFON (Saint Étienne de Villeréal), Christelle BAISIR (Saint Georges), Bernard SAUBOI (Saint Léger), Jean-Luc MINBIELLE (Saint Martin Curton), Michel LAFARGUE (Saint Martin Petit), Marie-José BONADONA (Saint Pardoux Isaac), Grégory CAMARA GONZALEZ (Saint Pierre de Buzet), Sylvie RECOUSSINE (Saint Robert), Mathieu DELIGNAC (Saint Sernin), Deniel LESIEU (Saint Sylvestre sur Lot), Bruno BUISSON (Saint Vincent de Lamontjoie), Antoine MILANESE (Sainte Bazeille), Daniel CHATAING (Sainte Colombe de Duras), Xavier JOURD'HUI (Sainte Colombe de Villeneuve), Christine MERLIN CHABOT (Sainte Gemme Martailac), Michel DAYNES (Sainte Livrade sur Lot), Patrick JACQUIN (Sainte Maure de Peyriac), Jean-Pierre CALMEL (Sauveterre la Lémance), Laurent MERSIÉ (Savignac de Duras), Joël BRAZZOROTTO (Savignac sur Leyze), Alain BROUILLET (Sénestis), Jean-Luc MUCHA (Thézac), Alain ROLAND (Tourliac), Marie-Thérèse POUCHOU (Trémous), Philippe BOURGOIN (Varès), Daniel FRICARD (Vianne), Alexandre MARCOMINI (Villebramar), Pascal CHAUGIER (Villeneuve de Duras), Freddy GUEUDIN et Guillaume LEPERS (Villeneuve sur Lot), Jean-Jacques CAMINADE (Villeréal), Christophe COURRÈGELONGUE (Virazeil), Brigitte RIBERA (Xaintraillès), Didier CAYSSILLE et Didier VAYSSIÈRE (SI La Lémance).

Les services du Syndicat étaient représentés par :

Mesdames et Messieurs Gérard PENIDON (Directeur Général des Services), Karine ROMERO (Directrice Générale Adjointe Affaires Générales), Laurent CASONATO (Directeur Général Adjoint Projets), Nicolas BABIN (Responsable de la Régie EAU47), Aurélie TINGAUD (Responsable du service Finances), Sophie BARON, Sylvie BENGUIGUI, Fabienne DUPUY, Guillaume GOURIOU et Justine LEBOURGEOIS (Service Finances) et Brigitte FRAMARIN SOCA (Service Administration Générale-Évènementiel).
Nadine LAUNAY, future Directrice d'EAU47 était également présente.

Secrétaire de Séance : Julie CASTILLO

Le Procès-verbal de la réunion du 27 février 2024 est adopté à l'unanimité sans correction.

La séance du jour s'est déroulée selon les thématiques suivantes :

-  Finances
-  Informations et questions diverses

Le diaporama de la séance est joint en annexe au présent procès-verbal.

FINANCES

Délibérations n°24-009-C à 24-038-C

1. Approbation des Comptes administratifs 2023

Le Compte Administratif constate le volume des titres de recettes émis et des mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice concerné.

L'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales précise que l'arrêté des Comptes Administratifs du Syndicat doit être constitué par le vote du Comité Syndical après transmission des Comptes de Gestion.

a) BUDGET PRINCIPAL

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2023 relatif au Budget Principal sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	6 181 088	5 361 981,61		871 203,17
RECETTES	6 181 088	5 340 999,38	892 185,40	
Résultats :		-20 982,23	892 185,40	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2023	Réalisé 2023	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2023 (RAR)
DÉPENSES	385 452	58 285,62		328 364,19	1 102
RECETTES	385 452	113 387,14	273 262,67		0
Résultats :		55 101,52	273 262,67		- 1 102

- Résultat global de clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : **34 119,29 €**
- Résultat global de clôture 2023 avec reprise des résultats 2022 : **1 199 567,36 €**

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public et que les résultats sont identiques.

b) BUDGET ANNEXE EAU POTABLE MUTUALISÉ

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2023 relatif au Budget Annexe Eau Potable Mutualisé sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	14 067 182	7 765 162,83		7 826 569,58
RECETTES	14 067 182	12 194 641,99	3 397 090,42	
Résultats :		4 429 479,16	3 397 090,42	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2023	Réalisé 2023	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2023 (RAR)
DÉPENSES	29 661 293	17 216 456,97		-133 036,00	5 392 646
RECETTES	29 661 293	16 683 576,58	399 844,39		0
Résultats :		-532 880,39	399 844,39		-5 392 646

- Résultat global de clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : **3 896 598,77 €**
- Résultat global de clôture 2023 avec reprise des résultats 2022 : **7 693 533,58 €**

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public et que les résultats sont identiques.

c) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MUTUALISÉ

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2023 relatif au Budget Annexe Assainissement Collectif Mutualisé sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	6 614 691	4 156 958,74		3 369 218,72
RECETTES	6 614 691	6 889 056,78	637 120,68	
Résultats :		2 732 098,04	637 120,68	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2023	Réalisé 2023	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2023 (RAR)
DÉPENSES	26 324 887	12 214 487,30		5 269 930,64	3 725 213

RECETTES	26 324 887	10 075 288,60	7 409 129,34		0
Résultats :		- 2 139 198,70	7 409 129,34		- 3 725 213

- Résultat global de clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : **592 899,34 €**
- Résultat global de clôture 2023 avec reprise des résultats 2022 : **8 639 149,36 €**

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public et que les résultats sont identiques.

d) BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU POTABLE

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2023 relatif au Budget Annexe Régie Eau Potable sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	6 728 323	5 704 502,38		1 376 586,39
RECETTES	6 728 323	6 194 765,20	886 323,57	
Résultats :		490 262,82	886 323,57	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2023	Réalisé 2023	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2023 (RAR)
DÉPENSES	420 282	276 840,37		12 128,76	55 517
RECETTES	420 282	190 688,93	98 280,20		0
Résultats :		- 86 151,44	98 280,20		- 55 517

- Résultat global de clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : **404 111,38 €**
- Résultat global de clôture 2023 avec reprise des résultats 2022 : **1 388 715,15 €**

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public et que les résultats sont identiques.

e) BUDGET ANNEXE RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2023 relatif au Budget Annexe Régie Assainissement Collectif sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	4 773 714	3 694 596,01		1 359 713,55
RECETTES	4 773 714	3 461 095,32	1 593 214,24	
Résultats :		-233 500,69	1 593 214,24	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2023	Réalisé 2023	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture Sans RAR	Restes à réaliser 2023 (RAR)
DÉPENSES	284 369	117 814,14		58 600,86	40 353
RECETTES	284 369	68 327,88	108 087,12		0
Résultats :		- 49 486,26	108 087,12		- 40 353

- Résultat global de clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : - **282 986,95 €**
- Résultat global de clôture 2023 avec reprise des résultats 2022 : **1 418 314,41 €**

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public et que les résultats sont identiques.

f) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2023 relatif au Budget Annexe Assainissement Non Collectif sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	2 821 620	843 973,72		2 276 904,18
RECETTES	2 821 620	970 903,02	2 149 974,88	
Résultats :		126 929,30	2 149 974,88	

SECTION D'INVESTISSEMENT					
	Budget 2023	Réalisé 2023	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture	Restes à réaliser 2023 (RAR)
DÉPENSES	133 830	2 643,48		131 185,10	1 451
RECETTES	133 830	6 271,43	127 557,15		0
Résultats :		3 627,95	127 557,15		- 1 451

- Résultat global de clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : **130 557,25 €**
- Résultat global de clôture 2023 avec reprise des résultats 2022 : **2 408 089,28 €**

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public et que les résultats sont identiques.

g) BUDGET ANNEXE SOLIDARITÉ

Les résultats (en euros) du Compte Administratif de l'exercice 2023 relatif au Budget Annexe Solidarité sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
	Budget 2023	Réalisé 2023	Résultats reportés N-1	Résultats de clôture
DÉPENSES	140 001	18 735,98		122 697,54
RECETTES	140 001	18 931,61	122 501,91	
Résultats :		195,63	122 501,91	

- Résultat global de clôture 2023 avant reprise des résultats 2022 : **195,63 €**
- Résultat global de clôture 2023 avec reprise des résultats 2022 : **122 697,54 €**

Il est précisé que le montant des sommes à recouvrer et des mandats émis est conforme au Compte de Gestion établi par le comptable public et que les résultats sont identiques.

La Présidente, Madame Geneviève LE LANNIC ayant quitté la salle pour ne pas prendre part aux débats et au vote, Madame Françoise LABORDE, 1^{ère} Vice-Présidente, préside la séance.

- Le Comité adopte, à l'unanimité, les Comptes Administratifs de l'exercice 2023 des Budgets Principal, Annexe Eau Potable Mutualisé, Annexe Assainissement Collectif Mutualisé, Annexe Régie Eau Potable, Annexe Régie Assainissement Collectif, Annexe Assainissement Non Collectif et Annexe Solidarité.

2. Approbation des Comptes de gestion 2023

Conformément à l'article 21 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié par le décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022 portant règlement général sur la comptabilité publique, le comptable public doit relater, à travers le Compte de Gestion, les écritures prises en charge par ses soins au cours de l'exercice écoulé.

Après vérification, le Compte de Gestion 2023 des Budgets :

- Principal
- Annexe Eau Potable Mutualisé
- Annexe Assainissement Collectif Mutualisé
- Annexe Régie Eau Potable
- Annexe Régie Assainissement Collectif
- Annexe Assainissement Non Collectif
- Annexe Solidarité

sont conformes aux Comptes Administratifs du Syndicat pour l'exercice 2023.

- Le Comité approuve, à l'unanimité, les Comptes de Gestion de l'exercice 2023 des Budgets Principal, Annexe Eau Potable Mutualisé, Annexe Assainissement Collectif Mutualisé, Annexe Régie Eau Potable, Annexe Régie Assainissement Collectif, Annexe Assainissement Non Collectif et Annexe Solidarité.

3. Affectation des résultats 2023

Les votes des Comptes Administratifs et des Comptes de Gestion constituent l'arrêté des comptes du Syndicat.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en réserve (compte 1068).

Le compte Administratif fait apparaître (en euros) :

a) BUDGET PRINCIPAL

DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT 2023 :	- 20 982,23
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	892 185,40
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	871 203,17
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	328 364,19
UN DÉFICIT DE RESTE À RÉALISER (RAR) :	- 1 102,00
AUCUN DÉFICIT DE FINANCEMENT :	0,00

Après avoir examiné le Compte Administratif, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	871 203,17
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	0,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	871 203,17
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	328 364,19

b) BUDGET ANNEXE EAU POTABLE MUTUALISÉ

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2023 :	4 429 479,16
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	3 397 090,42
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	7 826 569,58
ET UN DÉFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	-133 036,00
UN DÉFICIT DE RESTE À RÉALISER (RAR) :	-5 392 646,00
UN DÉFICIT DE FINANCEMENT :	-5 525 682,00

Après avoir examiné le Compte Administratif, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	7 826 569,58
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	5 550 000,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	2 276 569,58
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	-133 036,00

c) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MUTUALISÉ

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2023 :	2 732 098,04
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	637 120,68
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	3 369 218,72
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	5 269 930,64
UN DÉFICIT DE RESTE A REALISER (RAR) :	- 3 725 213,00
AUCUN DÉFICIT DE FINANCEMENT :	0,00

Après avoir examiné le Compte Administratif, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	3 369 218,72
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	2 500 000,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	869 218,72
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	5 269 930,64

d) BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU POTABLE

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2023 :	490 262,82
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	886 323,57
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	1 376 586,39
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	12 128,76
UN DÉFICIT DE RESTE A REALISER (RAR) :	-55 517,00
AUCUN DÉFICIT DE FINANCEMENT :	0,00

Après avoir examiné le Compte Administratif, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	1 376 586,39
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	250 000,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	1 126 586,39
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	12 128,76

e) BUDGET ANNEXE RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

DÉFICIT DE FONCTIONNEMENT 2023 :	- 233 500,69
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	1 593 214,24
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	1 359 713,55
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	58 600,86
UN DÉFICIT DE RESTE A REALISER (RAR) :	- 40 353,00
AUCUN DÉFICIT DE FINANCEMENT :	0,00

Après avoir examiné le Compte Administratif, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	1 359 713,55
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	100 000,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	1 259 713,55
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	58 600,86

f) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2023 :	126 929,30
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	2 149 974,88
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	2 276 904,18
ET UN EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT CUMULÉ DE :	131 185,10
UN DÉFICIT DE RESTE A REALISER (RAR) :	1 451,00
AUCUN DÉFICIT DE FINANCEMENT :	0,00

Après avoir examiné le Compte Administratif, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	2 276 904,18
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	0,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	2 276 904,18
REPRISE EN INVESTISSEMENT - Compte 001	131 185,10

g) BUDGET ANNEXE SOLIDARITÉ

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT 2023 :	195,63
EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ N-1 :	122 501,91
SOIT UN EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ DE :	122 697,54

Après avoir examiné le Compte Administratif, il est proposé au Comité Syndical d'affecter les résultats comme suit (en euros) :

EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULÉ	122 697,54
AFFECTATION EN INVESTISSEMENT - Compte 1068	0,00
REPRISE EN FONCTIONNEMENT - Compte 002	122 697,54

- Le Comité décide , à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2023 des Budgets Principal, Annexe Eau Potable Mutualisé, Annexe Assainissement Collectif Mutualisé, Annexe Régie Eau Potable, Annexe Régie Assainissement Collectif, Annexe Assainissement Non Collectif et Annexe Solidarité comme proposé ci-dessus.

4. Vote des Mouvements Inter-Budgets 2024

Il est nécessaire d'appeler des Mouvements Inter-Budget (MIB) afin de financer les dépenses prévues dans le Budget Primitif Principal EAU47 ;

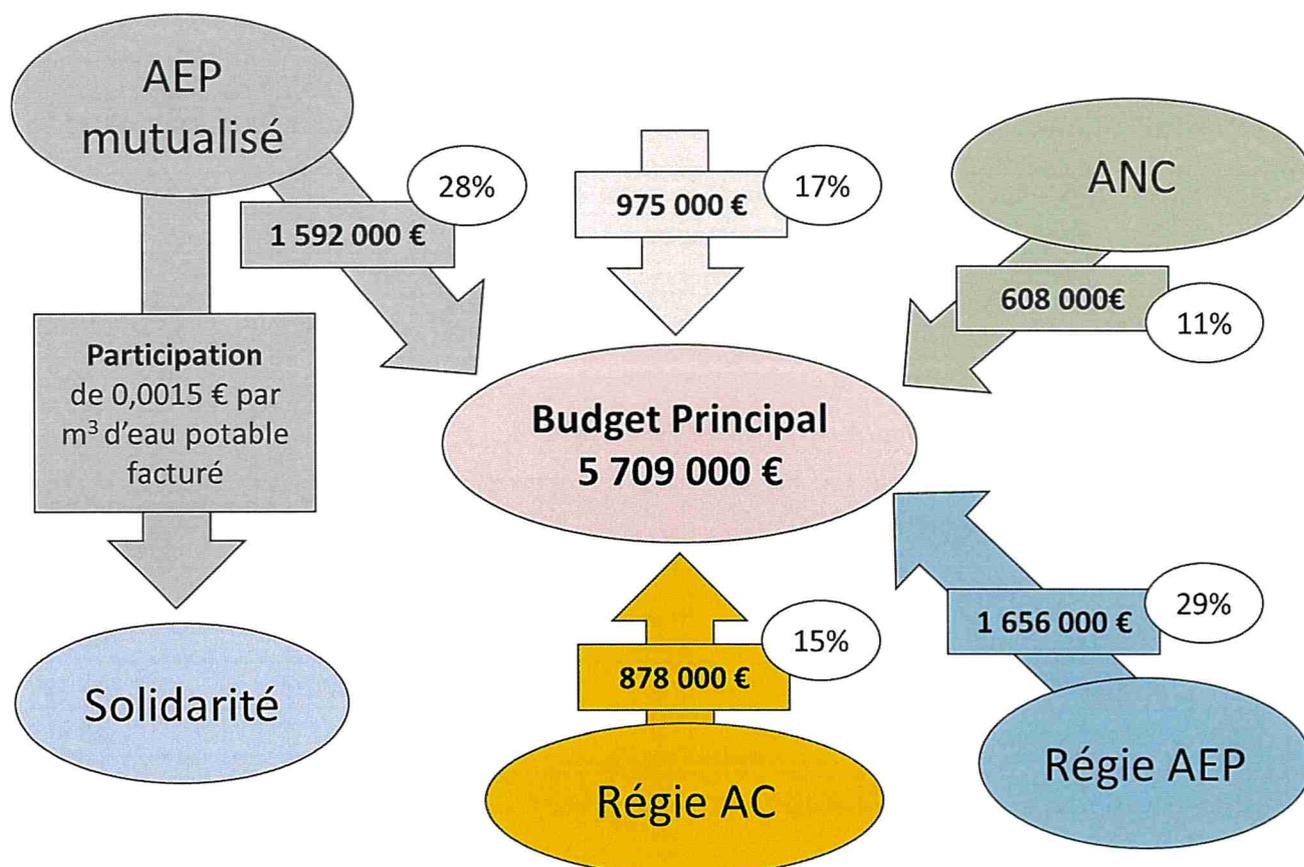
Le Budget Primitif Principal EAU47 comprend l'ensemble des charges et produits non affectables spécifiquement à l'une des compétences eau et assainissement et est financé principalement par les Mouvements Inter-Budgets (MIB).

Afin de permettre l'équilibre budgétaire du Budget Primitif Principal EAU47 pour l'exercice 2024, il est proposé de répartir les MIB de la manière suivante :

Budget Eau Potable Mutualisé	1 592 000 €
Budget Assainissement Collectif Mutualisé	975 000 €
Budget Régie Eau Potable	1 656 000 €
Budget Régie Assainissement Collectif	878 000 €
Budget Assainissement Non Collectif	608 000 €
Total MIB – Budget Principal EAU47	5 709 000 €

Il est rappelé que 2 paramètres sont pris en compte dans le calcul des MIB :

- Le remboursement des salaires
- Une clé de répartition liée au nombre d'abonnés



5. Vote des Budgets primitifs 2024

Après le Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu le 27 février 2024, le Comité Syndical doit se prononcer sur le vote des Budgets Primitifs 2024.

Ils sont votés, par chapitre, après approbation des Comptes Administratifs 2023, approbation des Comptes de Gestion 2023, affectation des résultats 2023 et reprise des Restes A Réaliser.

L'équilibre par section du Budget Primitif 2024 s'établit comme suit (en euros) :

a) BUDGET PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT :

Comptes	Intitulés	Budget 2024
011	Charges à caractère général	1 070 500
012	Charges de personnel	4 975 000
65	Autres charges de gestion courante	103 320
66	Charges financières	2 048
67	Charges exceptionnelles	5 000
022	Dépenses imprévues	328 545
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	109 590
TOTAL DES DÉPENSES		6 594 003

Comptes	Intitulés	Budget 2024
13	Atténuations de charges	1 000
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	5 709 500
74	Dotations, subventions et participations	12 300
002	Excédent de fonctionnement reporté	871 203
TOTAL DES RECETTES		6 594 003

INVESTISSEMENT :

Comptes	Intitulés	Restes A Réaliser	Propositions 2024	Budget Primitif Total 2024
16	Emprunts et dettes assimilés	0	20 000	20 000
20	Immobilisations incorporelles	0	95 000	95 000
21	Immobilisations corporelles	1 102	1 296 000	1 297 102
020	Dépenses imprévues	0	25 852	25 852
TOTAL DES DÉPENSES		1 102	1 436 852	1 437 954

Comptes	Intitulés	Restes A Réaliser	Propositions 2024	Budget Primitif Total 2024
---------	-----------	-------------------	-------------------	----------------------------

001	Excédent d'investissement reporté	0	328 364	328 364
16	Emprunt	0	1 000 000	1 000 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	109 590	109 590
TOTAL DES RECETTES		0	1 437 954	1 437 954

b) BUDGET ANNEXE EAU POTABLE MUTUALISÉ

FONCTIONNEMENT :

Comptes	INTITULÉS	Budget 2024
011	Charges à caractère général	2 541 950
65	Autres charges de gestion courante	70 000
66	Charges financières	895 000
67	Charges exceptionnelles	180 000
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	202 690
022	Dépenses imprévues	200 000
023	Virement à la section d'investissement	5 412 719
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 900 000
TOTAL DES DÉPENSES		14 402 359

Comptes	INTITULÉS	Budget 2024
70	Vente de produits finis, prestations de services	958 000
74	Subventions d'exploitations	60 740
75	Autres produits de gestion courante	10 250 000
76	Produits financiers	50
77	Produits exceptionnels	537 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 276 569
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	320 000
TOTAL DES RECETTES		14 402 359

INVESTISSEMENT :

Comptes	INTITULÉS	Restes A Réaliser	Propositions 2024	Budget Primitif Total 2024
20	Immobilisations incorporelles		15 000	15 000
21	Immobilisations corporelles - Terrains		2 091 055	2 091 055
23	Immobilisations - Travaux	5 392 646	22 222 823	27 615 469
16	Emprunts		2 764 000	2 764 000
020	Dépenses imprévues		200 000	200 000
001	Déficit d'investissement reporté		133 036	133 036
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections		320 000	320 000

041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section		565 000	565 000
TOTAL DES DÉPENSES		5 392 646	28 310 914	33 703 560

Comptes	INTITULÉS	Restes A Réaliser	Propositions 2024	Budget Primitif Total 2024
1068	Affectation du résultat	0	5 550 000	5 550 000
27	Récupération de TVA	0	50 000	50 000
13	Subventions d'investissement reçues	0	185 000	185 000
16	Emprunts	0	17 040 841	17 040 841
021	Virement de la section de fonctionnement	0	5 412 719	5 412 719
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	4 900 000	4 900 000
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	565 000	565 000
TOTAL DES RECETTES		0	33 703 560	33 703 560

Il est précisé que le compte 68 Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions correspond au contentieux en cours contre la décision du Préfet d'Occitanie concernant la demande de retrait de l'autorisation d'application des tarifs 2023 de facturation de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG) ~~nécessite la réalisation d'une provision à hauteur du montant estimé de la charge qui pourrait en résulter.~~

Parmi les principes généraux de la comptabilité, le principe de prudence implique de prévoir dans les charges de l'établissement, la passation de provisions destinées à couvrir les risques et charges que des événements, survenus ou en cours rendent probables, aussi une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante.

Le montant de la provision à constituer est de 200 000 €, il a été calculé sur la base des consommations et des tarifs applicables sur la facture de fourniture d'eau émise par la CACG.

L'inscription de cette provision n'emporte en aucun cas acceptation de cette tarification par le Syndicat.

Le comité a été appelé à se prononcer sur cette provision.

- Le Comité approuve, à l'unanimité, la constitution d'une provision pour risques et charges exceptionnels, semi budgétaire, d'un montant de 200 000 € pour le contentieux en cours contre la décision du Préfet d'Occitanie concernant la demande de retrait de l'autorisation d'application des tarifs 2023 de facturation de la Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG).

c) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF MUTUALISÉ

FONCTIONNEMENT :

Comptes	INTITULÉS	Budget 2024
011	Charges à caractère général	1 260 000
65	Autres charges de gestion courante	67 000
66	Charges financières	549 971
67	Charges exceptionnelles	140 000
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	3 700
022	Dépenses imprévues	150 000
023	Virement à la section d'investissement	2 788 547

042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 600 000
TOTAL DES DÉPENSES		7 559 218

Comptes	INTITULÉS	Budget 2024
70	Vente de produits, prestations de services	189 000
75	Autres produits de gestion	5 200 000
76	Produits financiers	1 000
002	Excédent de fonctionnement reporté	869 218
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 300 000
TOTAL DES RECETTES		7 559 218

INVESTISSEMENT :

Comptes	INTITULÉS	Restes A Réaliser	Propositions 2024	Budget Primitif Total 2024
16	Emprunts et dettes assimilés	0	2 303 500	2 303 500
20	Immobilisations incorporelles	0	25 000	25 000
21	Immobilisations corporelles	2 136	1 094 125	1 096 261
23	Immobilisations travaux	3 723 077	8 257 340	11 980 417
020	Dépenses imprévues	0	690 000	690 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	1 300 000	1 300 000
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	520 000	520 000
TOTAL DES DÉPENSES		3 725 213	14 189 965	17 915 178

Comptes	INTITULÉS	Restes A Réaliser	Propositions 2024	Budget Primitif Total 2024
001	Excédent d'investissement reporté	0	5 269 930	5 269 930
10	Affectation du résultat	0	2 500 000	2 500 000
13	Subventions d'investissement reçues	0	2 233 000	2 233 000
16	Emprunts et dettes assimilés	0	2 003 701	2 003 701
021	Virement de la section de fonctionnement	0	2 788 547	2 788 547
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	2 600 000	2 600 000
041	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	520 000	520 000
TOTAL DES RECETTES		0	17 915 178	17 915 178

d) BUDGET ANNEXE RÉGIE EAU POTABLE**FONCTIONNEMENT :**

Comptes	INTITULÉS	Budget 2024
011	Charges à caractère général	5 905 500
012	Charges de personnel et frais assimilés	15 500
65	Autres charges de gestion courante	72 000
66	Charges financières	17 300
67	Charges exceptionnelles	41 000
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	15 000
014	Atténuation de produits	700 000
022	Dépenses imprévues	315 386
023	Virement à la section d'investissement	70 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 600
TOTAL DES DÉPENSES		7 262 286

Comptes	INTITULÉS	Budget 2024
13	Atténuations de charges	500
70	Vente de produits finis, prestation de services	6 108 500
75	Autres produits de gestion	3 000
77	Produits exceptionnels	23 700
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 126 586
TOTAL DES RECETTES		7 262 286

INVESTISSEMENT :

Comptes	INTITULÉS	Restes A Réaliser	Propositions 2024	Budget Primitif Total 2024
16	Emprunts et dettes assimilés	0	130 000	130 000
20	Immobilisations incorporelles	0	7 500	7 500
21	Immobilisations corporelles	55 517	324 000	379 517
020	Dépenses imprévues	0	30 711	30 711
041	Opération d'ordre pour l'intégration des frais d'insertion aux travaux	0	1 000	1 000
TOTAL DES DÉPENSES		55 517	493 211	548 728

Comptes	INTITULÉS	Restes A Réaliser	Propositions 2024	Budget Primitif Total 2024
001	Excédent d'investissement reporté	0	12 128	12 128
021	Virement de la section de fonctionnement	0	70 000	70 000
10	Affectation du résultat	0	250 000	250 000
16	Emprunts et dettes assimilés	0	105 000	105 000
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	110 600	110 600
041	Opérations patrimoniales	0	1 000	1 000
TOTAL DES RECETTES		0	548 728	548 728

e) BUDGET ANNEXE RÉGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

FONCTIONNEMENT :

Comptes	Intitulés	Budget 2024
011	Charges à caractère général	3 471 300
012	Charges de personnels et frais assimilés	11 000
65	Autres charges de gestion courante	293 000
66	Charges financières	10 200
67	Charges exceptionnelles	302 000
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	13 000
014	Atténuation de produits	260 000
022	Dépenses imprévues	265 574
023	Virement à la section d'investissement	120 400
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	51 385
TOTAL DES DÉPENSES		4 797 859

Comptes	Intitulés	Budget 2024
13	Atténuations de charges	1 000
70	Vente de produits finis, prestations de services	3 520 500
75	Autres produits de gestion courante	1 500
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 146
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 259 713
TOTAL DES RECETTES		4 797 859

INVESTISSEMENT :

Comptes	Intitulés	Restes A Réaliser	Propositions 2024	Budget Primitif Total 2024
16	Capital d'emprunt	0	64 000	64 000
21	Immobilisations corporelles	40 353	194 300	234 653
020	Dépenses imprévues	0	16 586	16 586
040	Régul. Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	15 146	15 146
TOTAL DES DÉPENSES		40 353	280 032	330 385

Comptes	Intitulés	Restes A Réaliser	Propositions 2024	Budget Primitif Total 2024
001	Excédent d'investissement reporté	0	58 600	58 600
10	Affectation	0	100 000	100 000
021	Virement de la section de fonctionnement	0	120 400	120 400

040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	51 385	51 385
TOTAL DES RECETTES		0	330 385	330 385

f) BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

FONCTIONNEMENT :

Comptes	Intitulés	Budget 2024
011	Charges à caractère général	2 450 000
65	Autres charges de gestion courante	301 000
67	Charges exceptionnelles	92 712
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 370
022	Dépenses imprévues	150 000
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 422
TOTAL DES DÉPENSES		2 997 504

Comptes	Intitulés	Budget 2024
13	Atténuations de charges	500
70	Vente de produits finis, prestations de services	720 000
77	Produits exceptionnels	100
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 276 904
TOTAL DES RECETTES		2 997 504

INVESTISSEMENT :

Comptes	Intitulés	Restes A Réaliser	Propositions 2024	Budget Primitif Total 2024
21	Immobilisations corporelles	1 451	127 156	128 607
020	Dépenses imprévues	0	5 000	5 000
TOTAL DES DÉPENSES		1 451	132 156	133 607

Comptes	Intitulés	Restes A Réaliser	Propositions 2024	Budget Primitif Total 2024
001	Excédent d'investissement reporté	0	131 185	131 185
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0	2 422	2 422
TOTAL DES RECETTES		0	133 607	133 607

g) BUDGET ANNEXE SOLIDARITÉ

FONCTIONNEMENT :

Comptes	Intitulés	Budget 2024
011	Charges à caractère général	6 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 000
65	Autres charges de gestion courante	125 697
022	Dépenses imprévues	8 000
TOTAL DEPENSES		140 697

Comptes	Intitulés	Budget 2024
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	16 500
74	Dotations, subventions et participations	1 500
002	Excédent de fonctionnement reporté	122 697
TOTAL RECETTES		140 697

Le Comité vote :

- À l'unanimité, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget Principal ;
- À l'unanimité, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget Annexe Eau Potable Mutualisé ;
- À l'unanimité, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget Annexe Assainissement Collectif Mutualisé ;
- À l'unanimité, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget Annexe Régie Eau Potable ;
- À l'unanimité, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget Annexe Régie Assainissement Collectif ;
- À l'unanimité, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget Annexe Assainissement Non Collectif ;
- À l'unanimité, les nouvelles propositions du Budget Primitif de l'exercice 2024 du Budget Solidarité.

Au cours de la présentation des propositions budgétaires pour l'exercice 2024, les [observations-précisions](#) suivantes ont été [faites-apportées](#) :

📍 Évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du MIB [du budget principal](#) (page 11 du diaporama) :

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les charges du personnel : 86 %
- Les charges à caractère général : 12 %

Elles ont progressé de 9 % en 2022 et 2023 et ne devraient pas trop évoluer en 2024. Les prévisions ont été quasiment identiques à la prévision du MIB.

📍 Évolution de la masse salariale :

Elle prend en compte :

- La revalorisation des grilles des agents de droit privé (1,5%) avec rappel de 2023
- La revalorisation du point d'indice des agents publics de 2023 (effet sur 12 mois en 2024)
- La revalorisation des carrières des agents publics (+5 points)
- L'évolution des carrières des agents publics et privés, des primes IFSE et CIA
- Le versement d'une prime pouvoir d'achat pour les agents publics et privés
- Le doublement du poste de Directeur pendant 1 mois
- La création d'un poste pour la cellule de maîtrise d'œuvre en doublon avec [Bruno BAILLY](#) l'agent qui part à la retraite en fin d'année, la création d'un poste sur la maîtrise d'ouvrage sur le secteur de l'Albret pour remplacer [Julie BONAFOS](#) une technicienne qui ~~est devenue~~ [a été promue au poste de chef de service de l'EPAC](#), d'un poste en CDD de 6 mois sur la régie pour le renouvellement des compteurs et la création d'un poste d'agent d'accueil à la régie de Nérac en doublon avec [Marie-Claude VILLENEUVE](#) l'agent en poste qui part à la retraite en fin d'année
- Le coût salarial sur 12 mois des agents recrutés courant 2023 dans le cadre du renforcement des équipes (une assistance au service technique EPAC, un technicien maître d'œuvre, une chargée de communication/solidarité, un agent d'exploitation assainissement collectif à la régie)
- Prévisions des pénalités pour non-respect des quotas des agents en reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

📍 Investissement budget principal (page 16)

- Au compte 20 : prévision de la refonte totale du site internet, réalisation de vidéos et d'actions pour la mise en image de l'identité visuelle et des valeurs d'EAU47
- Au compte 21 : 1 M € en prévision de l'achat d'un bâtiment afin [d'agrandir de disposer de bureaux et salles de réunion complémentaires pour](#) le siège ~~(celui du Département situé juste à côté)~~, [de](#) travaux de chauffage et de mise en conformité électrique du [bâtiment du](#) siège, [de](#) matériel de bureau et informatique, [et](#) l'achat d'un véhicule

📍 Fonctionnement budget mutualisé eau potable (page 24)

- Au compte 67 Charges exceptionnelles : en 2023, les quitus de contrat de délégation ont représenté 500 000 €. Pour 2024, 100 000 € sont prévus pour le quitus des contrats de Penne St Sylvestre et Sud Marmande

📍 Plan Pluriannuel d'Investissements Assainissement Collectif (page 32)

Il est rappelé que, afin de préserver les capacités de désendettement de ce budget à 8 ans maximum, il est nécessaire de revoir [à la baisse la programmation les des](#) travaux d'assainissement collectif. Les travaux à réaliser seront principalement ceux sous mise en demeure préfectorale [et/ou européenne](#) et les opérations subventionnées. Les diagnostics de réseaux seront ralentis car les conclusions indiquent systématiquement de très gros travaux à prévoir et le Syndicat est dans l'impossibilité financière de tous les réaliser. Les réseaux problématiques seront traités en priorité. Enfin, les travaux d'assainissement dont le coût global par unité d'habitation [sont-est](#) trop élevés ne seront plus [acceptés dans les priorités](#).

📍 Évolution des principales charges d'exploitation budget régie eau potable (page 39)

Nicolas BABIN, responsable de la Régie EAU47, précise que le coût des achats d'eau a fortement diminué en 2023 car le Syndicat a créé les interconnexions nécessaires pour être au maximum autonome sur le secteur du Saumont. En 2024, les secteurs de Lamontjoie et du Nomdieu seront concernés. Ainsi, EAU47 achètera de moins en moins d'eau à Eau de Garonne.

Par ailleurs, la consommation électrique devrait diminuer en 2024 car la régie effectue le remplissage des châteaux d'eau lors de plages de tarification électrique basses, lorsque cela est possible. De plus, les coûts de l'électricité devraient connaître une baisse de 15 % en 2024 après la forte augmentation de 62 % en 2023.

Évolution des principales charges d'exploitation budget régie assainissement collectif (page 46)

Le coût de l'entretien des espaces verts et roseaux a augmenté suite au changement de prestataire. Les tarifs proposés aujourd'hui sont plus élevés qu'au moment de la signature du contrat avec l'ancien prestataire.

Nicolas BABIN précise qu'un projet pédagogique est prévu en ce début d'année avec les élèves de seconde et première du Lycée Armand Fallières à Nérac afin d'aménager les extérieurs du bâtiment de la régie de Casteljaloux.

POUVOIRS ET COMPÉTENCES DÉLÉGUÉS - Information

Le Comité est informé des décisions prises en son nom par la Présidente, les Vice-Présidents et le Bureau, conformément aux articles L.5211-9 et 10 du CGCT.

Communication des DÉCISIONS de la Présidente et des VICE-PRÉSIDENTS prises envers l'article L5211-10 du C.G.C.T. (délégation de pouvoirs du Comité) depuis le 13 novembre 2023 :

-  23_119_D Convention d'occupation du domaine public par TOTEM à MEZIN "St Pierre"
-  23_120_D Convention d'occupation du domaine public par TOTEM à MONCRABEAU "rue du Château d'eau"
-  23_121_D Convention d'occupation du domaine public par TOTEM à CANCON "Parrinots"
-  23_122_D Convention d'occupation du domaine public par TOTEM à MONFLANQUIN "rue Saint Pierre"
-  23_123_D Convention d'occupation du domaine public par TOTEM à CASTILLONNES "Av de la République"
-  23_124_D Convention d'occupation du domaine public par TOTEM à LAUZUN "Grandes Vignes"
-  23_125_D Convention d'occupation du domaine public par TOTEM à LE MAS D'AGENAIS "Impasse de garderon"
-  23_126_D Convention d'occupation du domaine public par TOTEM à PENNE D'AGENAIS "Sansot"
-  23_127_D Convention d'occupation du domaine public par INFRACOS à CALONGES "Gat"
-  23_128_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Barbaste
-  23_129_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Nérac et prise en charge réparations
-  23_130_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de St Vincent de Lamontjoie
-  23_131_D Convention d'occupation du domaine public par INFRACOS à LE MAS D'AGENAIS "Mondésir"
-  23_132_D Convention d'occupation du domaine public par INFRACOS à TOURNON D'AGENAIS "Tourrel"
-  23_133_D Servitude de passage de canalisation commune de MASSELS
-  23_134_D Servitude de passage de canalisation commune de PRAYSSAS
-  23_135_D Constitution de provisions pour créances douteuses Budgets annexes : Eau Potable Mutualisé, Assainissement Collectif Mutualisé, Régie Eau Potable, Régie Assainissement Collectif et Assainissement non collectif

- 23_136_D Modification N°1 du marché de travaux n°23099 Travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif au lieu-dit "Piton" - Commune de Gontaud-de-Nogaret - Territoire NORD du LOT
- 23_137_D Servitude de passage de canalisation commune de VILLEBRAMAR parcelle AE 152 Mme MARBOEUF
- 23_138_D Convention d'occupation du domaine public par ON TOWER France à VILLENEUVE/LOT "Jolibeau"
- 23_139_D Convention d'occupation du domaine public par FREE MOBILE à PAILLOLES "Route de Cancon"
- 23_140_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Francescas
- 23_141_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Barbaste
- 23_142_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Lavardac
- 23_143_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Lavardac
- 23_144_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Feugarolles
- 23_145_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Nérac
- 23_146_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Montagnac sur Auvignon
- 23_147_D Dégrèvement exceptionnel accordé à un usager de Montagnac sur Auvignon
- 23_148_D VC budget annexe Régie EAU
- 23_149_D Servitude de passage de canalisation commune de ST MAURICE DE LESTAPEL
- 23_150_D Servitude de passage de canalisation commune de VILLEBRAMAR
- 23_151_D Candidature au marché d'achat d'électricité proposé par le Groupement de Commandes pour "l'Achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique"
- 23_152_D Candidature au marché d'achat de gaz naturel proposé par le Groupement de Commandes pour "l'Achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique"
- 23_153_D Attribution du marché de travaux n° 23116 Réhabilitation du forage Saint-Julien - Commune de Madaillan – Territoire du Sud du Lot
- 23_154_D Cession de parcelles commune de PRAYSSAS
- 23_155_D Convention d'occupation du domaine public par l'opérateur FREE MOBILE à CASTILLONNES "Avenue de la République"
- 23_156_D Attribution du marché de service n° 23115 Mission de Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif des eaux usées secteur Cibadère - Commune d'AIGUILLON - Territoire SUD DU LOT
- 24_001_D Acquisition parcelle Commune de CLAIRAC
- 24_002_D Modification n°1 au marché de travaux 23088 Aménagement des berges de la Gupie le long de la station d'épuration - Commune de Castelnaud-sur-Gupie - Territoire Nord de Marmande
- 24_003_D Convention technique et financière extension réseau AEP MONTIGNAC TOUPINERIE
- 24_004_D Convention technique et financière extension réseau AEP GONTAUD DE NOGARET
- 24_005_D Convention de participation pour la réalisation du réseau d'eau potable sur la commune de DAMAZAN « lotissement Fouragnan » avec SEM 47"
- 24_006_D Attribution marchés de services n°23110 Mission pour AEP, Diagnostic de 2 forages sur le territoire du Syndicat Départemental EAU47
- 24_007_D Servitude de passage de canalisation AC commune de LOUGRATTE (annule et remplace la décision 21_003_D du 08 janvier 2021)
- 24_008_D Attribution marché de MOE n°23114 Mission de Maîtrise d'œuvre pour l'extension du réseau d'assainissement collectif afin de permettre la desserte du futur EHPAD - Commune de Nérac - Territoire ALBRET
- 24_009_A Délégations de signatures en cas d'absence ou d'empêchement du DGS aux Directeurs Adjointes et aux Responsables des Services Techniques et Administratifs (Remplace l'arrêté 22_019_A du 22/02/2021)

- 24_010_D Modification N°1 du marché de services n° 2017-039 Mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de Création de trois forages de secours
- Territoire de Villeneuve-sur-Lot
- 24_011_D Servitude de passage de canalisation AEP commune de CANCON parcelle C 498 Mr JANY
- 24_012_D Attribution marchés de travaux n°23092 Réhabilitation des stations d'épuration eaux usées existantes - 2 Lots :
- 24_013_D Attribution du marché de travaux n° 23103 - Réhabilitation du réservoir sur tour de Jolibeau - Commune de Villeneuve-sur Lot - Territoire du Villeneuvois - 2 lots
- 24_014_D Attribution du marché de travaux n°23105 Renouvellement de la STEP - lieu-dit Serbat - Commune de Nérac - Territoire ALBRET
- 24_015_D Recrutement d'un agent en CDD pour accroissement temporaire d'activité

Communication des DÉCISIONS soumises au BUREAU en vertu de l'article L5211-10 du C.G.C.T. (sur délégation du Comité) depuis 28 novembre 2023 :

- 23_028_B Contrat groupe d'assurance statutaire du personnel 2025/2028 avec le CDG47 – Adopté à l'unanimité
- 23_029_B Revalorisation des frais de missions et des déplacements professionnels – Adopté à l'unanimité
- 23_030_B Désignation du référent déontologue élu local – Adopté à l'unanimité
- 23_031_B Demandes de subvention - Annule pour partie la décision 19-049-B du 03/12/2023 – Adopté à l'unanimité
- 23_032_B Valorisation de la maîtrise d'œuvre interne dans le cadre des demandes de subvention – Adopté à l'unanimité
- 23_033_B Demande de dégrèvement exceptionnel d'un usager de CASTELJALOUX – Adopté à l'unanimité
- 23_034_B Demande de dégrèvement exceptionnel d'un usager de NÉRAC – Adopté à l'unanimité
- 23_035_B Demande de dégrèvement exceptionnel d'un usager de NÉRAC – Adopté à l'unanimité
- 23_036_B Admissions en non-valeur et créances éteintes aux budgets 2023 – Adopté à l'unanimité
- 23_037_B Admissions en non-valeur des factures irrécouvrables eau potable et assainissement collectif relatives aux années antérieures sur l'exercice 2023 - territoire en délégation VEOLIA – Adopté à l'unanimité
- 23_038_B Adhésion à la convention « Accompagnement Numérique » proposée par le Centre de Gestion de Lot et Garonne – Adopté à l'unanimité
- 23_039_B Avenant n°1 à la convention de vente d'eau depuis le territoire du Nord du lot vers le secteur de Clairac Castelmoron – Adopté à l'unanimité
- 23_040_B Mise en place d'une convention de vente d'eau du secteur de Penne/St Sylvestre sur Lot (Territoire Lot Amont47) et du territoire du Sud du Lot vers le Nord Séoune – Adopté à l'unanimité
- 23_041_B Avenant n°1 à la convention de dépotage des différentes matières de vidange dans la station d'épuration de CONDEZAYGUES exploitée par SAUR – Adopté à l'unanimité
- 23_042_B Avenant n°1 à la convention de dépotage des différentes matières de vidange dans les stations d'épuration de CASTILLONNÈS, VILLERÉAL et SAINTE LIVRADE SUR LOT exploitées par AGUR – Adopté à l'unanimité
- 23_043_B Avenant n°1 à l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande et marchés subséquents Travaux divers sur les réseaux d'alimentation en eau potable pour les lots 1 et 2 - Substitution de INEO RESEAUX NOUVELLE AQUITAINE par INEO AQUITAINE au 31/05/23 – Adopté à l'unanimité
- 23_044_B Avenant n°2 à l'accord-cadre mono attributaire à bons de commande - Vérification du fonctionnement et de l'entretien des installations d'ANC dans le cadre d'une vente (2 Lots) – Index de référence / Variation des prix – Adopté à l'unanimité

- 23_045_B Avenants à l'accord-cadre mono attributaire à bons de commande et marchés subséquents de travaux divers sur les réseaux d'alimentation en eau potable et ses marchés subséquents (6 Lots : Avenant n°1 pour les lots 3, 4, 5 et 6 ; Avenant n°2 pour les lots 1 et 2) – Formules de révision des prix – Adopté à l'unanimité
- 23_046_B Validation des zonages d'assainissement des communes de CASTILLONNÈS, RIVES et VILLERÉAL après enquête publique – Adopté à l'unanimité
- 24_001_B Versement de la prime pouvoir d'achat – Adopté à l'unanimité
- 24_002_B Contrat groupe prévoyance – Adopté à l'unanimité
- 24_003_B Modalités de mise à disposition des véhicules de service – Adopté à l'unanimité
- 24_004_B Modification de la décision du Bureau n°22_007_B du 1er mars 2022 relative au régime indemnitaire – Adopté à l'unanimité
- 24_005_B Modification de la décision du Bureau n°23_017_B du 29 juin 2023 créant un emploi de Directeur du Syndicat EAU47 et autorisant le recrutement d'un agent contractuel – Adopté à l'unanimité
- 24_006_B Demandes de subvention – Adopté à l'unanimité
- 24_007_B Avenant n°2 à la convention de fourniture d'eau en gros depuis le secteur de Damazan-Buzet vers la commune de VIANNE (Régie EAU47) – Adopté à l'unanimité
- 24_008_B Avenant n°1 à la convention de fourniture d'eau en gros depuis le secteur de Damazan Buzet vers le secteur de Porte des Landes (Régie EAU47) – Adopté à l'unanimité
- 24_009_B Avenant n°1 à la convention de fourniture d'eau en gros depuis le secteur de Damazan Buzet vers le secteur de Xaintrailles Montgaillard (Régie EAU47) – Adopté à l'unanimité
- 24_010_B Avenant n°3 à la convention pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement collectif des usagers des communes de Damazan, Buzet, Saint Pierre de Buzet, Monheurt, Calonges et le Mas d'Agenais par Véolia CGE – Adopté à l'unanimité
- 24_011_B Avenant n°1 à la convention pour le transfert des données, la facturation et la perception de la redevance d'assainissement collectif des usagers des communes situées sur les territoires de la Brame, du Nord du Lot, du Nord de Marmande et du Sud du Lot – Adopté à l'unanimité
- 24_012_B Avenant n°2 à la convention pour le transfert d – Adopté à l'unanimité e données, la facturation et la perception de la redevance d'assainissement non collectif des usagers des territoires de la Brame, du Nord du Lot, du Nord de Marmande, du Sud du lot et de Penne St Sylvestre – Adopté à l'unanimité
- 24_013_B Convention Spéciale de Déversement des eaux usées avec la Fromagerie de la Lémance – Adopté à l'unanimité
- 24_014_B Convention Spéciale de Déversement des eaux usées avec le groupement d'entreprises Coufidou – Adopté à l'unanimité

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 11 h 30.

Vous pouvez retrouver les Procès-verbaux des Comités syndicaux sur le site internet d'EAU47 : www.eau47.fr - rubrique Syndicat EAU47 - Vie des instances.

La Présidente,



Geneviève LE LANNIC

La Secrétaire de séance,

Julie CASTILLO